

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE Dr RAYMOND VERGÈS

DES 30 AVRIL ET 1ER MAI 2014

N° 17.882

Roland Robert nous a quittés



« l'exemple d'un militant et d'un responsable politique qui s'est mis au service de l'intérêt général jusqu'à son dernier souffle »

Édito

Notre Freedom Day est encore à conquérir

Le « Freedom Day », le jour où les Noirs en Afrique du Sud ont eu le droit de vote, est l'occasion de se pencher sur la démocratie à la sauce réunionnaise. Les municipales du mois dernier ont enlevé les dernières illusions à ceux qui croient toujours aux élections libres dans une société « socialement hors norme ».

En Afrique du Sud, durant quasiment un siècle, seuls les Blancs avaient le droit de voter. Les métis et les indiens ont pu le faire à partir de 1983 malgré la ségrégation raciale. Et, les Noirs ont voté pour la première fois le 27 avril 1994, selon la nouvelle Constitution rédigée après la libération de Mandela. Ce dernier avait rappelé à ses concitoyens qu'ils avaient acquis le droit d'être libre mais qu'il ne fallait pas qu'ils aient des illusions de se croire déjà libres.

Lors des dernières municipales réunionnaises, seules les personnes aux revenus solvables pouvaient être autorisées à recevoir un prêt avec une banque pour leur permettre d'alimenter un compte de campagne. Ce qui excluait la moitié de la population vivant sous le seul de la pauvreté ainsi que la masse des contribuables insuffisamment approvisionnés.

Nous sommes bien dans une société où la ségrégation par l'argent interdit les citoyens de désigner qui ils veulent. Ils sont libres de choisir mais n'ont pas le choix. De fait, la Liberté est un leurre. Hier, la couleur était une cause de discrimination, aujourd'hui, c'est l'argent. La bourgeoisie a créé les conditions de protéger ses privilèges.

La création du premier Conseil Municipal des Pauvres à St Paul pointe cette contradiction. Par effet miroir, il souligne l'hypocrisie d'une certaine classe sociale qui, sous des discours de gauche, est complice de cette discrimination. Du reste, tous nos 24 maires margent au premier décile dont le seuil dépasse les 3 000 euros. La désignation de Mme Voiché comme Maire des Pauvres est la caricature de ce système de représentation réactionnaire et injuste. La crise est si grave que des personnes bien pensantes contestent la légalité de cet acte symbolique, dans une tentative ultime de sauver ce modèle trompeur. Il n'y a pas de liberté dans cette société marquée par l'apartheid social. Notre « Freedom Day » est encore à conquérir.

J.B.

Les 50 milliards d'économies à l'Assemblée nationale

Le plan d'austérité adopté à une majorité de 16 voix

6 députés de La Réunion ont choisi d'être solidaire du gouvernement plutôt que de la population

3 votes contre et 41 abstentions dans le groupe PS, il était donc possible pour les députés de La Réunion appartenant à ce groupe de ne pas voter pour le plan d'austérité. Mais ils ne l'ont pas fait. Au total, 6 députés de La Réunion ont décidé de soutenir par un vote positif le plan du gouvernement.

Ericka Bareigts, Jean-Claude Fruteau, Patrick Lebreton, Monique Orphé, Jean-Jacques Vlody et Thierry Robert ont voté pour le plan d'austérité présenté par le Premier ministre hier à l'Assemblée nationale. Ils ont donc choisi de soutenir le cadre fixé par le gouvernement pour les trois prochaines années. Tous les prochains budgets seront sous le coup du plan d'économies adopté hier par l'Assemblée nationale. Ce plan prévoit une diminution de 21

milliards des dépenses sociales, de 11 milliards des dotations aux collectivités, et de 18 milliards des dépenses de l'Etat.

Pour une durée de un an, la plupart des prestations sociales seront gelées. Les communes devront faire face à la pression sociale avec des moyens en constante diminution de la part de l'Etat.

Les concessions lâchées lundi pour le RSTA et les retraites inférieures à 1200 euros par mois n'ont pas

convaincu toute la majorité. La plupart des Verts et le groupe CRC ont voté contre, ainsi que 3 députés PS. Dans le groupe socialiste, plus de 40 députés se sont abstenus. Cette décision montre bien qu'au sein de la majorité, un autre choix était possible pour faire entendre la voix de la population qui souffre.

Finalement, le texte a été adopté par 265 voix contre 232. La majorité se situait à 249. Elle est donc obtenue de 16 voix.



● Pour l'adoption : 265
● Contre : 232
● Abstention : 67

Synthèse du vote

Nombre de votants : **564**
Nombre de suffrages exprimés : **497**
Majorité absolue : **249**
Pour l'adoption : **265**
Contre : **232**

L'Assemblée nationale a adopté.

Ericka Bareigts, Jean-Claude Fruteau, Patrick Lebreton, Monique Orphé, Jean-Jacques Vlody et Thierry Robert ont voté pour le plan d'austérité.

Les arguments du gouvernement

Voici des extraits tenus hier par le Premier ministre

pour présenter le Plan d'économies de 50 milliards d'euros.

«Il faut accélérer le rythme des réformes pour répondre plus efficacement aux attentes de nos concitoyens exprimées lors des municipales pour poursuivre le redressement du pays (...) Le vote d'aujourd'hui est un moment de vérité. Ce n'est pas un vote indicatif mais décisif. Cela nous invite tous au dépassement de nous-mêmes», a

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés

69^e année

DIRECTEURS DE PUBLICATION :

1944-1947 : Roger Bourdageau • 1947 - 1957 : Raymond Vergés • 1957 - 1964 : Paul Vergés • 1964 - 1974 : Bruny Payet • 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom • 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon • 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud • Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

RÉDACTION

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX : 0262 55 21 29
EMAIL RÉDACTION : temoignages@wanadoo.fr
SITE WEB : www.temoignages.re

ADMINISTRATION

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX : 0262 55 21 23
EMAIL AVIS, ABONNEMENT : avis.temoignages@wanadoo.fr
EMAIL PUBLICITÉ : pub.tem@orange.fr

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS



Communiqué du PCR suite au décès de Roland Robert

C'est avec une immense tristesse et une vive émotion que le PCR vient d'apprendre le décès de Roland Robert.

Nous tenons à adresser à son épouse Mireille, à ses filles Valérie et Julie, à son fils Philippe, à sa famille et à ses proches nos plus sincères condoléances. Nous leur exprimons tout notre soutien dans cette épreuve.

La disparition de Roland Robert affecte les habitants de La Possession dont il a été le maire pendant plus de 40 ans ainsi que tous les Réunionnais.

Elle est aussi douloureusement ressentie par tous les militants du Parti communiste réunionnais et tous ceux qui ont partagé avec lui tant de luttes et de combats pour les valeurs de la démocratie, de la justice et du développement de notre pays.

Le PCR perd un de ses plus illustres militants et dirigeants. Engagé dès son plus jeune âge, il est un des fondateurs de l'Organisation démocratique de la jeunesse réunionnaise

(ODJR). Son action militante lui a valu de subir la répression du pouvoir. Jeune enseignant, il est une des victimes de l'Ordonnance du 15 octobre 1960. Exilé en France, il continue le combat et participe à la fondation de l'Union générale des travailleurs réunionnais en France (UGTRF). Malgré une décision de tribunal en faveur de son retour, Roland Robert sera injustement maintenu en exil. Il ne reviendra à La Réunion qu'à la fin des années 1960.

Il reprend aussitôt ses activités militantes à La Réunion au sein du PCR en devenant l'un de ses responsables et en animant notamment des mouvements de jeunesse.

En 1971, le PCR présente sa candidature à La Possession. Comme Paul Vergès au Port, il est élu maire et permet à La Possession de participer à la grande victoire des forces démocratiques dans l'île.

La Possession comptait alors 7.000 habitants. Aujourd'hui, sa population est proche de 40.000 habitants. Il faut

mesurer tout le chemin parcouru. Roland Robert fut un bâtisseur. Il a fallu tout créer: écoles, réseau d'eau potable, routes, logements sociaux, nouveaux quartiers.... C'est sous son impulsion que la ville de La Possession s'est transformée et qu'elle est devenue une des plus attrayantes de l'île.

Avec d'autres collègues, Roland Robert fut également un des pionniers de l'intercommunalité qui avait pris son essor avec la création du SIVOMR au début des années 1980. C'est fort naturellement que plus tard Roland Robert est devenu le président de l'Association des maires de La Réunion, apprécié de tous ses collègues au-delà des tendances politiques.

De même, il a également joué un rôle important dans l'ACCDOM (Association des communes et collectivités d'Outre-mer) mais surtout il a été un des pionniers de la coopération décentralisée en ouvrant la voie de jumelages entre sa commune et des communes de notre environnement géographique.

Au Conseil général, dont il était le premier vice-président, il avait la responsabilité de la coopération régionale. L'histoire retiendra que c'est à l'occasion d'un déplacement dans le cadre de cette fonction que Roland Robert a été victime d'un accident vasculaire cérébral qui s'est avéré fatal.

Toute la vie de Roland Robert a épousé son engagement politique. C'est l'exemple d'un militant et d'un responsable politique qui s'est mis au service de l'intérêt général jusqu'à son dernier souffle.

Dans son long parcours, il a connu tant la répression la plus injuste que les honneurs dus à ses responsabilités. Mais il est toujours resté fidèle à ses convictions tout en étant animé d'un esprit d'ouverture.

C'est une des leçons qu'il nous laisse et qui restera dans la mémoire de ses compatriotes.

Pour le PCR, le Secrétariat
Le 29 avril 2014

HOMMAGES À ROLAND ROBERT

Roland Robert n'est plus

J'ai envie de me souvenir...

Roland Robert vient juste de quitter notre monde. L'Histoire retiendra que, pour l'essentiel de sa vie, il s'est totalement investi pour sa ville de La Possession. Les générations d'hier et d'aujourd'hui relèveront qu'il fut un homme de proximité, très proche de ses administrés, non pas dans une relation clientéliste mais pour qu'une dynamique de quartiers crée une réelle entité communale à laquelle les Possessionnais seraient attachés et dont ils sauraient se recommander et être fiers. En de nombreux endroits dans le monde, des hommes et des femmes pourront témoigner de son souci de participer à la construction d'une démarche faite de solidarité entre les peuples. Roland Robert, comme Maire et comme Conseiller Général, s'est fortement impliqué pour que le jumelage entre les villes de pays étrangers et la coopération entre les îles de notre Océan Indien deviennent des réalités toujours en ébullition pour des fenêtres qui s'ouvriraient sur la complémentarité de nos divers horizons. L'Histoire de sa ville et l'Histoire de notre île retiendront cela.

Roland Robert vient de nous quitter. J'ai, pour ma part, envie à la petite place qui est la mienne en tant qu'habitant de La Possession depuis plus de quarante ans maintenant, de me souvenir du temps où, encore tout jeunes lui et moi, le hasard de nos chemins d'alors nous fit nous croiser. J'ai envie de me souvenir de ce temps où nos destins prenaient place sur le chemin de nos vies. Oui, j'ai envie de me souvenir...

C'était en 1961, au Collège d'Enseignement Général (CEG) du Port où j'étais en quatrième. L'un des meilleurs élèves de notre classe s'appelait Maurice Robert. Un matin, une nouvelle nous arrive. Très vite, elle fait le tour de la cour de récréation : le grand frère de Maurice et tout jeune professeur de Sciences à Saint-Paul, Roland Robert, a été, lui aussi, frappé par l'Ordonnance d'Octobre 1960, au même titre que de nombreux autres fonctionnaires en poste dans notre île.

Nous avons beau n'avoir de 14 ou 15 ans, nous sommes dans le bain des batailles que le Parti Communiste Réunionnais, le parti de nos parents, a depuis toujours menées pour que La Réunion cesse d'être une colonie pour devenir un département français. Nous sommes imprégnés des luttes que les dirigeants de ce mouvement animent pour le respect du suffrage universel et contre les fraudes électorales et les violences que subissent ses militants. L'Ordonnance d'Octobre 1960 est un déni de justice que s'autorisent Michel Debré et le pouvoir parisien pour exiler hors de son île « tout fonctionnaire dont le comportement est de nature à troubler l'ordre public » !... Dès sa promulgation, cette « Ordonnance » nous avait révoltés, même si nous étions encore loin d'avoir l'âge de voter. Mais nous avions l'âge de raisonner.

J'avais une fois croisé Roland Robert, quelque part dans cette ville du Port où nos parents habitaient. La nouvelle de la mesure qui le sanctionne aussi injustement et aussi cyniquement nous bouleverse à l'école. Avec d'autres de mes camarades de classe, nous voyons Monsieur Jean Boyer, un instituteur engagé contre la fraude électorale. Jean Boyer nous propose de rencontrer Monsieur Roland Robert. Ce sera un après midi, après la sortie des classes, chez lui, Rue de la République, pas loin de l'Eglise Sainte Jeanne d'Arc. Pas loin de là où habitaient mes parents.

Notre rencontre durera une grosse heure. J'en ai encore quelques images et notamment celle de Roland, d'une dizaine d'années notre aîné, qui nous disait que nous devons comprendre que la vie est faite des mille luttes qui nous attendent et que, en ce qui le concerne, il ira se battre à Paris, avec les Réunionnais qu'il faut organiser là-bas en métropole. Et que son vœu le plus grand c'est que le combat qui sera alors le sien soit aussi le notre.

J'ai retrouvé Roland neuf ou dix ans plus tard. C'était à l'occasion des municipales de Mars 1971. Lui conduisait la liste du PCR à La Possession. J'étais au Port, avec Paul Vergès. Nous gagnâmes ici et là-bas. Nous eûmes à nous mettre au travail pour développer les territoires de nos communes respectives. Ce fut, au Port et à La Possession, un dur mais magnifique travail.

Ayant eu, en 1973, l'opportunité d'acheter une petite maison SATEC dans ce qui s'appellerait « la cité Jacques Duclos », j'ai vu La Possession se transformer. Comme tant d'autres, j'ai vécu le développement d'une urbanisation qui a su équilibrer une modernité inévitable et le respect d'un cadre de vie agréable pour ceux qui avaient choisi et qui choisiraient de s'y installer.

Une vie de Maire n'est ni évidente, ni surtout de tout repos. On pourra donc toujours reprocher telle ou telle chose à Roland Robert. C'est si facile !.. Mais rien n'effacera ni n'affectera l'extraordinaire bilan qui est le sien comme Premier Magistrat d'une commune qui s'étire de l'océan au sommet de la montagne avec, au départ, des terrains ingrats, extrêmement pentus et particulièrement difficiles à travailler.

Les nombreux quartiers de la Commune sont riches d'originalités et de profondeurs qui se complètent pour faire de La Possession une cité particulièrement bien positionnée dans notre île.

Et je suis sûr de refléter l'état d'esprit de milliers et de milliers de Possessionnaises et de Possessionnais de tous âges et de toutes opinions en disant notre reconnaissance à celui qui a su mettre leur ville là où elle est aujourd'hui et qui l'a fait en sachant qu'il demandait alors de gros sacrifices à son épouse et à ses enfants.

Raymond Lauret



Roland Robert était un grand bâtisseur. Quand il est élu maire en 1971, tout était à faire à La Possession.

Réaction de Paul Vergès

Interrogé par nos confrères de la télévision, Paul Vergès a exprimé «l'immense tristesse» qu'il ressentait de perdre «un ami, un frère». Il a rendu hommage au frère de lutte et en soulignant la fidélité à ses convictions. «C'est quand on est fort de ses convictions que l'on peut être ouvert aux autres», comme l'a été Roland Robert. Paul Vergès a souligné que Roland Robert était un exemple pour tous ceux qui veulent s'engager en politique.

Hommage du Député européen Younous Omarjee

« Roland Robert restera comme l'incarnation d'une résistance réunionnaise face à l'Etat quand celui-ci fut oppresseur et colonial. Victime de l'ordonnance Debré, il en a payé le prix par un exil qui a renforcé son engagement en faveur du respect des Réunionnais et de leurs libertés politiques.

Toute sa vie aura aussi été, en tant que maire, conseiller général, président de l'Association des Maires, consacrée à la recherche des solutions concrètes pour le développement de notre île. Avec, en toute circonstances, le respect de ses interlocuteurs et une très grande courtoisie qui le caractérisait.

Ferme dans son engagement politique et la défense de ses idées, il n'en était pas moins toujours ouvert aux arguments des autres, dialoguait avec tous et œuvrait toujours, au fond, en faveur du plus large consensus.

Attaché à son île qu'il aimait passionnément,

Roland Robert fut aussi l'un des premiers artisans de l'ouverture de la Réunion sur l'extérieur. Au sein de l'ACCDOM pour le renforcement des solidarités entre les peuples des outre mers et de Cité Unies pour les premiers programmes de coopération régionale notamment avec Madagascar. Et bien sûr dans ses fonctions de Vice-Président aux affaires européennes.

Je n'oublierai jamais l'appui qui fut le sien dans l'action conduite en Europe et le regard très bienveillant qu'il portait sur le travail accompli au Parlement Européen. Jamais ses sages conseils n'ont manqué.

Il nous manquera tous et je salue très respectueusement sa mémoire et m'incline devant la douleur de sa famille et de ses proches. »

Younous Omarjee
Député européen

Hommage du maire de Sainte-Suzanne

C'est avec une grande tristesse que j'apprends la disparition de Roland Robert, qui a exercé les mandats de maire et de conseiller général de La Possession, pendant plus de 40 ans. Sa vie a été vouée au combat politique pour le développement de sa commune et de La Réunion.

Je salue ici l'engagement qui a été le sien pendant toutes ces années malgré les épreuves qu'il a dû traverser.

Au nom du Conseil Municipal et en mon nom personnel, j'adresse les plus sincères condoléances à la famille et aux proches de Roland.

Puisse son combat et son engagement servir d'exemple aux générations futures.

Maurice GIRONCEL
Maire de Sainte Suzanne

Hommage de la Présidente du Conseil général

C'est avec une immense douleur que j'apprends le décès de Roland Robert.

C'est un grand Réunionnais qui s'en est allé. Il fut l'un des grands combattants de la démocratie à La Réunion, à l'époque où celle-ci était ouvertement bafouée. Ses convictions lui ont valu de figurer parmi les victimes de « l'Ordonnance Debré », et de devoir vivre en exil en France métropolitaine.

De retour dans son île, il devint Maire de la Possession en 1971. Il porta sa commune sur la voie du développement pendant 40 ans. Et il comptait bien y exercer son rôle de premier opposant, plaçant l'intérêt général de la population au-delà des contingences partisans.

Il fut aussi Conseiller Général durant de très nombreuses années. Depuis 2011, il était le premier Vice-président du Conseil Général, en charge de la Coopération régionale et des Affaires européennes.

C'est en ma présence que

Roland Robert fut victime de l'AVC qui devait malheureusement l'emporter, alors qu'il m'accompagnait au Conseil des Ministres de la Commission de l'Océan Indien qui se tenait aux Comores. Je garderai de lui le souvenir d'un Vice-président grand travailleur, désireux d'apporter sa pierre à la construction de l'édifice Réunion, et toujours resté fidèle à ses principes : modeste, humble militant, ouvert aux autres.

Il était un idéaliste, selon la définition qu'en donnait Henry Ford, c'est-à-dire « une personne qui aide les autres à prospérer ». J'ai beaucoup appris à ses côtés. Il me manquera, comme il manquera à La Réunion.

Je présente toutes mes condoléances à sa femme, Mireille, à ses enfants, et à tous les Possessionnais dont il fut l'un des plus ardents défenseurs et l'un des meilleurs ambassadeurs.

Nassimah Dindar



Le préfet Lamy reçu à La Possession par Roland Robert, 1975.



Roland Robert aux côtés de Georges Marchais, secrétaire général du PCF, et Paul Vergès, secrétaire général du PCR.

Hommage de l'AJFER-Nou lé Kapab

Nous apprenons le décès de Roland Robert, figure éminente de l'Histoire de La Réunion. Il a durant toute sa vie œuvré pour les réunionnais à travers la création de plusieurs organisations de jeunesse et comme responsable au Parti Communiste Réunionnais.

Toute l'équipe de Nou Lé Kapab (AJFER) tient à présenter ses sincères condoléances à son épouse et ses trois enfants, ainsi que toute ses proches et notamment les militants et militantes de La Possession, qui l'ont soutenu durant plus de 40 ans.

Sa vie est un exemple pour tous. Après avoir subi de terribles injustices, il a tenu bon et conti-

nua la lutte. Exilé par l'ordonnance Debré, en 1960, il maintient son engagement politique et cofonde en France l'Union générale des travailleurs réunionnais en France (UGTRF). Cela montre à quel point, son pays, La Réunion, lui était cher. Ses combats nous montrent que c'est en luttant que l'on y arrive. Sa sympathie, son engagement et sa ténacité auront marqué l'Histoire de La Réunion et doivent servir d'exemple pour les générations à venir.

**Pour Nou Lé Kapab
(AJFER)
Gilles LEPELIER
Président**

Section PCR de Sainte-Suzanne

C'est avec beaucoup de tristesse que la section communiste de Sainte Suzanne a appris le décès de Roland Robert.

Engagé depuis sa jeunesse pour le développement de La Réunion, il a œuvré toute sa vie pour son idéal. Il a aussi été victime avec d'autres militants de l'ordonnance scélérate de Michel Debré du 15 octobre 1960.

Nous garderons de lui le souve-

nir d'un homme de combat et de cœur. Il restera un exemple pour tous les militants.

La section de Ste Suzanne salue le Camarade et adresse toutes ses sincères condoléances aux membres de sa famille, à sa femme, ses enfants, ses petits-enfants et à tous ses proches.

**Pour la Section Communiste de Sainte Suzanne
Martial Turpin**



Yasser Arafat a reçu Roland Robert à Ramallah, dans la Palestine occupée par l'armée israélienne.

15 octobre 2010: Roland Robert à la tribune lors de la commémoration du 50e anniversaire de la promulgation de l'Ordonnance du 15 octobre 1960, dont il fut l'une des victimes.
(Photo Tonlox)



Roland Robert est mort, foudroyé en plein combat

Aîné d'une famille de 5 enfants, Roland Robert est né le 5 mars 1937 au Guillaume Saint-Paul. Son père cheminot ayant été élu en mai 1945 premier adjoint au maire de Saint-Louis — le communiste Hippolyte Piot —, la famille Robert se fixe alors dans le Sud de l'île. Roland ne tarde pas à fréquenter le réputé cours complémentaire de L'Étang-Salé, où ses études sont validées par son admission au brevet élémentaire ainsi qu'à l'École normale de Saint-Denis. Devenu instituteur, il effectue son service militaire avant d'exercer son métier d'enseignant à Saint-Paul.

Affecté dans cette ville depuis 2 ans au collège dirigé par Antoine Soubou, un militant syndical et politique avec lequel il se lie d'amitié, Roland Robert reçoit le mardi 22 août 1961 une lettre signée du préfet Jean Perreau-Pradier, l'informant qu'en application de l'ordonnance du 15 octobre 1960, il est expulsé de La Réunion; son départ pour Paris étant fixé au mardi 5 septembre.

Il n'est à vrai dire pas très surpris par cette expulsion, car dans la soirée du 21 août, je lui avais rendu visite à son domicile du Port pour lui annoncer cette terrible nouvelle, que j'avais apprise en me rendant au vice-rectorat en compagnie du syndicaliste Raymond Mondon. En attendant son départ, je rencontrais assez souvent Roland Robert. Il ne cessait de se poser la question de savoir les raisons pour lesquelles il était frappé par une aussi odieuse mesure. Irréprochable professionnellement, son expulsion de La Réunion ne pouvait selon lui être imputable qu'à ses activités politiques.

Co-fondateur de l'ODJR

Effectivement, dès sa sortie de l'École normale, Roland Robert s'était lancé dans la lutte visant à faire reculer la misère dans son pays et à y mettre fin aux graves atteintes aux libertés élémentaires. C'est en toute logique qu'il avait adhéré au Parti Communiste Réunionnais, fondé le 18 mai 1959. Et c'est tout aussi logiquement qu'il

avait été co-fondateur le 5 février 1961 de l'Organisation Démocratique de la Jeunesse Réunionnaise (ODJR).

C'est d'ailleurs en sa qualité d'animateur d'une association de jeunes, l'Union de la Jeunesse Créole (UJC), fondée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, qu'il s'était rendu à Moscou au "6ème Festival Mondial de la Jeunesse et des Étudiants pour la Paix et l'Amitié", du 23 juillet au 13 août 1957. Dès cette date, il se trouvait très vraisemblablement dans le collimateur du préfet Jean Perreau-Pradier.

Les activités de Roland Robert étant parfaitement légales, afin de se débarrasser de lui, il ne restait plus au préfet qu'à recourir à l'arbitraire, à la «lettre de cachet», qui souleva l'indignation et la protestation quasi générale dans l'île, ainsi que chez des juristes, des syndicats et des partis politiques en France etc...

Victime de l'Ordonnance du 15 Octobre 1960

Malgré la puissante vague de réprobation contre ce texte arbitraire, qui eut des échos au Conseil général de La Réunion et à l'Assemblée nationale, Roland Robert et les 5 autres fonctionnaires frappés en même temps que lui devront prendre le chemin de l'exil, le mardi 5 septembre 1961. C'était le prix à payer pour «la paix de Jean Perreau-Pradier». Ce dernier ajoutera à l'odieux, la mesquinerie : il somma le vice-recteur de ne donner aucune autorisation d'absence le jour du départ de ses victimes, qui n'étaient entourées à l'aéroport de Gillot que de forces de police.

Dès son arrivée en France, commence pour Roland Robert un combat de tous les instants afin d'obtenir sa réaffectation à La Réunion. Il se pourvoit devant le Tribunal administratif de Versailles, qui reconnaît le 10 novembre 1965 le bien-fondé de sa requête et annule la décision de mutation dans la région parisienne prise par le ministre de l'Éducation nationale. Ce dernier ne tenant aucun compte de l'arrêt du tribunal administratif, Roland Robert s'adresse

au Conseil d'État, qui lui donne raison fin 1968.

Retour à La Réunion

Cette fois, il a plus de chance qu'en 1965 : le ministère de l'Éducation nationale est confié depuis juillet 1968 à l'éminent juriste Edgar Faure. Celui-ci ordonne la réintégration de Roland Robert à La Réunion, où je l'ai comme collègue au collège de garçons du Port à la rentrée de septembre 1969. Il ne quittera plus ce collège jusqu'à son départ en retraite en 1992.

Dès son retour à La Réunion, il reprend ses activités tant syndicales que politiques. Il milite au sein du syndicat d'enseignants — le Syndicat National des Instituteurs — qui lui a apporté son soutien total pendant toute la durée de son exil.

Il se met au service des jeunes en militant au Front de la Jeunesse Autonomiste de La Réunion (FJAR), qui prend en août 1967 le relais de l'ODJR.

Il reprend sa place au sein du PCR et mène son premier grand combat électoral au cantonales du 8 mars 1970 à Saint-Leu, où il a pour adversaire la maire de cette commune, Mademoiselle Marie-Thérèse de Châteaueux.

Maire de La Possession

Un an plus tard, en mars 1971, il est candidat aux municipales de La Possession, où à l'âge de 34 ans il réussit l'exploit de battre Alfred Lenormand, un gros propriétaire terrien de la commune, qu'il distance de 145 voix. La Possession ne compte alors que quelque 7.000 habitants, qui vivent dans un dénuement relatif: habitat très précaire, peu ou pas d'eau potable, voirie communale peu développée et en mauvais état, écoles fonctionnant dans des locaux souvent impropres à l'usage scolaire, pas d'enseignement secondaire (ni collège, ni lycée). Les services municipaux sont logés dans des bâtiments exigus et les mairies

annexes sont inexistantes dans les divers quartiers de la commune. Pas d'équipements sportifs. Le sport n'est pratiqué que par quelques privilégiés.

Au terme des 7 mandats municipaux de Roland Robert, nul ne contestera que la commune de La Possession, peuplée aujourd'hui de près de 40.000 habitants, s'est complètement métamorphosée. Il convient d'ajouter que Roland Robert avait aussi l'estime de ses collègues maires, qui l'avaient porté à la présidence de l'Association des Maires de La Réunion en 2008.

Un travail considérable

Parallèlement à son mandat de maire, Roland Robert a été conseiller général de sa commune de 1973 à 2014. Au Palais de La Source, où il occupait le poste de premier vice-président du Conseil général, il ne se sentait pas comptable que des intérêts de sa seule commune et il était apprécié par la quasi totalité des conseillers généraux. C'est un travail considérable qu'il a effectué en sa qualité d'élu cantonal.

C'est d'ailleurs à Moroni aux Comores, alors qu'il y était en mission début avril pour le compte du Conseil général de La Réunion, qu'il a été victime d'un accident vasculaire cérébral, qui ne devait lui laisser qu'un peu plus de deux semaines de survie.

Roland Robert est donc mort au travail. À 77 ans, surestimant ses forces, il ne voulait pas renoncer à ses mandats, tant il avait à cœur de réaliser de grands projets, nécessaires selon lui à l'amélioration des conditions de vie dans cette commune de La Possession, à laquelle il était tant attaché, comme à La Réunion et aux autres pays de l'Indianocéanie.

Nul doute que son souvenir vivra longtemps dans le cœur des Possessionnais ainsi que dans celui des habitants de toute l'île.

L'ATR-Fnaut a déposé quatre recours contre les arrêtés préfectoraux

«La NRL ne fait pas l'unanimité»

Une semaine après l'assemblée plénière du Conseil Régional, l'association ATR-Fnaut a organisé une conférence de presse à Saint-Denis, afin d'évoquer les quatre recours déposés, le 28 avril, au Tribunal Administratif de Saint-Denis. L'objectif est d'annuler les arrêtés pris par le préfet, Jean-Luc Marx, autorisant la construction de la NRL en mer sur le domaine public maritime.

D'ailleurs, aux déclarations du président de la Région, Didier Robert, concernant le rapport de la Chambre régionale des Comptes, Jean-Paul Panechou a indiqué que «depuis toujours et le début, Didier Robert a minimisé les impacts financiers et les aspects techniques de la nouvelle route du littoral. Et même sur le rapport du GIEC, Didier Robert a l'outrecuidance de dire que tout va bien», a raillé ce dernier.

«L'opinion réunionnaise doute»

Bruny Payet, président de l'ATR-Fnaut, a rappelé plusieurs événements attestant que «l'opinion réunionnaise doute» de cette route du littoral. «Après la désillusion de nombreux transporteurs, au moment de l'appel d'offre», la CAPEB a protesté face aux faibles retombées économiques et financières de la route pour les entreprises réunionnaises. Bruny Payet a d'ailleurs évoqué le rapport de la Chambre régionale des Comptes, qui a alerté «la Région sur sa capacité à trouver les moyens financiers et en matériaux» et interpellé «sur sa trop faible marge de manœuvre pour poursuivre l'ensemble de ses missions».

Sur le plan politique, l'ATR-Fnaut a évoqué les déclarations de la nouvelle ministre des Outre-mer, George Pau-Langevin adressées au député Thierry Robert. La ministre «préfère s'abstenir de toute décision car dit-elle les travaux 'semblent' irréversibles. Mais semble seulement», a assuré Bruny Payet. Ce dernier a également évoqué l'intervention télévisée du maire de Saint-André, Jean-Paul Virapoullé, estimant que «le projet est mal ficelé financièrement et non sécurisé en mer et proposerait de plutôt de fluidifier l'entrée de Saint-Denis», a évoqué le président de l'ATR-Fnaut.

Toutes ces déclarations attestent, selon l'ATR-Fnaut, des doutes grandissants de la population et notamment des élus vis-à-vis de la NRL. D'ailleurs, «nul ne peut

dorénavant ignorer que La Réunion sera confrontée à de nombreux défis économiques et sociaux. Le poids d'une future NRL, ne devra pas entraver nos capacités à les relever», a évoqué Bruny Payet. Ce dernier a évoqué les négociations entre la France et l'Europe sur les Accords de Partenariats Economiques (APE) qui modifieront «notre rapport à nos voisins et négativement notre intégration économique régionale hors d'un co-développement»; les 50 milliards d'économie du gouvernement; la remise en cause de l'octroi de mer et la suppression des quotas de production de sucre et «leur écoulement à un prix garantie qui donneront «le coup de grâce à la canne, notre principale exportation».

Un Matignon III et une route terrestre

Pour Maurice Soubou, la solution serait «une route choisie sur terre», car «les derniers grands chantiers de la route des Tamarins ont permis de former des Réunionnais qui ne demandent qu'à être remis au travail et ont prouvé que le kilomètre de route terrestre restait beaucoup moins cher qu'en mer». L'ATR-Fnaut veut un «Matignon III qui réorientera les fonds publics sur un projet terrestre de route et de TCSP sur rail, moins onéreux et plus sage pour l'avenir».

Une route sur terre serait moins coûteuse, notamment face aux dérapages prévus d'au moins 20,7% par la Chambre Régionale des Comptes, voir 30% d'après les estimations de l'ATR-Fnaut, anticipées sur «les seules révisions des prix des marchés». D'ailleurs, «les surprises en mer» sont à craindre pour l'associations car les Travaux Supplémentaires (TS) peuvent entraîner une surcoût de près de 40%, soit atteindre 2,2 milliards d'euros, a expliqué Maurice Soubou.

Ce dernier a évoqué le choix de desserte

de La Montagne, avec «quatre possibilités de combinaison des liaisons routières avec un TCSP sur rail», comme le transport en commun avec le tracé du tram train par Saint Bernard, ou encore la liaison rapide Possession/Saint-Denis par un réseau ferré en tunnel direct. Mais aussi deux tracés routiers, l'un par en haut en combinant voies aériennes et tunnels, et l'autre sous la Montagne, en tunnels, dans la direction de Saint Denis et sur la voie actuelle côté mer pour l'autre sens.

Pour réduire les embouteillages, l'ATR-Fnaut propose «la création d'une entrée supplémentaire à l'ouest de Saint Denis» et «la libération du trafic de transit sur le boulevard sud». Considérant les alternatives à cette nouvelle route du littoral et ses impacts financiers et techniques, l'ATR-Fnaut a décidé de demander l'annulation des arrêtés qui autorisent la route en mer. François Payet a assuré qu'il était nécessaire de relancer le débat public.

«Recours en excès de pouvoir» contre le Préfet

L'ATR-Fnaut est représentée par la SCP Belot Cregut Hameroux qui a saisi, le 28 avril, le Tribunal Administratif pour un «recours en excès de pouvoir contre quatre arrêtés pris par Monsieur le Préfet de La Réunion en octobre 2013». Ces quatre arrêtés concernent:

- la concession d'utilisation du Domaine Public Maritime (DPM) pour la réalisation des travaux des viaducs,
- la concession d'utilisation du DPM pour l'immersion des récifs artificiels,
- l'approbation de la convention relative au transfert de gestion établie entre l'Etat et Conseil Régional de La Réunion portant sur une dépendance du domaine public maritime pour la réalisation et l'exploitation des digues et des pièges à cailloux de la nouvelle Route du Littoral,

- l'autorisation au titre du Code de l'Environnement des travaux de la Nouvelle Route du Littoral sur les communes de Saint-Denis et La Possession.

François Payet a ainsi expliqué qu'une concession ne peut pas aller au-delà de 30 ans. Passé ce délai, la Région devra demander une nouvelle autorisation d'utilisation de la route. En cas de restitution, la Région devra remettre en état les lieux, car la construction est faite sur le domaine public. De fait, «l'ensemble de l'environnement naturel doit être rendu en l'état», or «on n'imagine pas l'Etat venir en aide pour l'entretien de la NRL», a expliqué ce dernier.

Un fait dénoncé par François Payet est qu'à «La Réunion, une collectivité publique se donne le droit, avec la couverture de l'Etat, de ne pas respecter la loi et de rendre en l'état» la NRL et son environnement naturel. Autre point contesté par l'ATR-Fnaut est l'absence totale de procédures de sécurité en cas de chute de véhicule. Il n'y a «aucun dispositifs de sécurité proposé en cas de chute de véhicule, aucune proposition faite en terme de sécurité d'usage de la route», même chose pour les secouristes ne bénéficiant d'aucune procédure d'urgence concernant cette route, a expliqué François Payet.

Pour conclure, Bruny Payet a souhaité «pour éviter ces conséquences désastreuses», l'annulation des arrêtés de la NRL et «la ré-étude de la liaison Est-Ouest» permettant de «reprendre en compte les contraintes économiques et sociales pour l'avenir de notre population». «Il nous faut pouvoir relancer un débat bénéfique tant dans le public qu'au niveau de ses représentants élus, par l'annulation préalable de ces arrêtés préfectoraux».

Céline Tabou

La mainmise des majors du BTP

Pour Jean-Paul Panechou, la NRL «ne fait plus recette dans l'opinion réunionnaise». Evoquant la contestation de la CAPEB, ce dernier a fait le lien avec «la poignée de main de Didier Robert et du Préfet» Jean-Luc Marx, le 20 décembre 2013, lors la pose du premier tétrapode. Une poignée devenue «symbolique», face à la «mainmise des majors européennes sur le BTP de notre île». En effet, «le duopole Bouygue-Vinci confirme sa prééminence en contrôlant le marché de la NRL» et le «rapprochement de Lafarge et Holcim assujettira l'île à un monopôle des ciments».

Pour Jean-Paul Panechou, «les trois premiers

chantiers engagés étaient attendus pour certains d'entre eux depuis longtemps car ils répondent à des besoins réels. Mais ils ne nous obligent nullement à poursuivre les travaux en mer». D'autant plus que les ressources en matériaux et financiers devraient manquer «pour ce projet pharaonique ou titanesque comme on a pu le lire». Ce dernier a cité le rapport du GIEC indiquant que «nous vivons à une époque marquée par les changements climatiques d'origine humaine, dans de nombreux cas, nous ne sommes pas préparés aux risques climatiques». Alors «comment faire face à l'avenir avec un tel projet en mer?», a posé Jean-Paul Panechou.

Plusieurs illégalités

«Nous voulons montrer au tribunal administratif que plusieurs manquements entachent d'illégalité les autorisations accordées à la Région», a expliqué François Payet. Ce dernier a évoqué l'illégalité de la Demande d'Utilité Publique, car «au regard de la loi littoral», le Schéma d'Aménagement Régional «ne prévoit pas de route en mer» et «il existait d'autres variantes par les hauts ou en digue et tunnel». De plus, «au regard de la théorie du bilan», la route entraînera des

«dégâts irréversibles à la nature», contraire au SAR, l'étude d'impact est «incomplète notamment quant aux carrières et ressources» et les mesures compensatoires sont «impossibles», car l'arrêté autorisant la destruction ne prévoit pas de reconstruction.

L'ATR-Fnaut précise également que le «bilan est insincère» et un bilan «incomplet, car la Région compare les coûts de 2011 aux coûts de 2006 et non ceux de 2010 pour la Route des Tamarins».

Activité de la Section PCR de Saint-Denis

Eau de Sainte Rose contre pétro-dollars ? Quelle étrange idée !

Les pays doivent s'orienter vers des systèmes alimentaires plus durables en renforçant les mesures d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, a déclaré le Directeur général de la FAO José Graziano da Silva, en prenant la parole aux 7èmes Assises de l'agriculture du Maroc.

Au cours de la récente campagne électorale, monsieur Virapoullé nous a ressorti le fameux projet de vendre à l'Arabie saoudite l'eau propre et buvable qui se déverse abondamment dans le port de pêche de Sainte Rose. Des camarades des sections de Saint-Denis et de Saint André se sont rendus sur place pour constater de visu le gaspillage d'eau qui se fait depuis plus de vingt ans. De jour comme de nuit, de sept à dix mètres cubes d'eau se déversent dans le port dans un bruit assourdissant. Nos lecteurs seront heureux de savoir qu'il s'agit d'eau propre tout à fait potable et qui plus est de très bonne qualité.

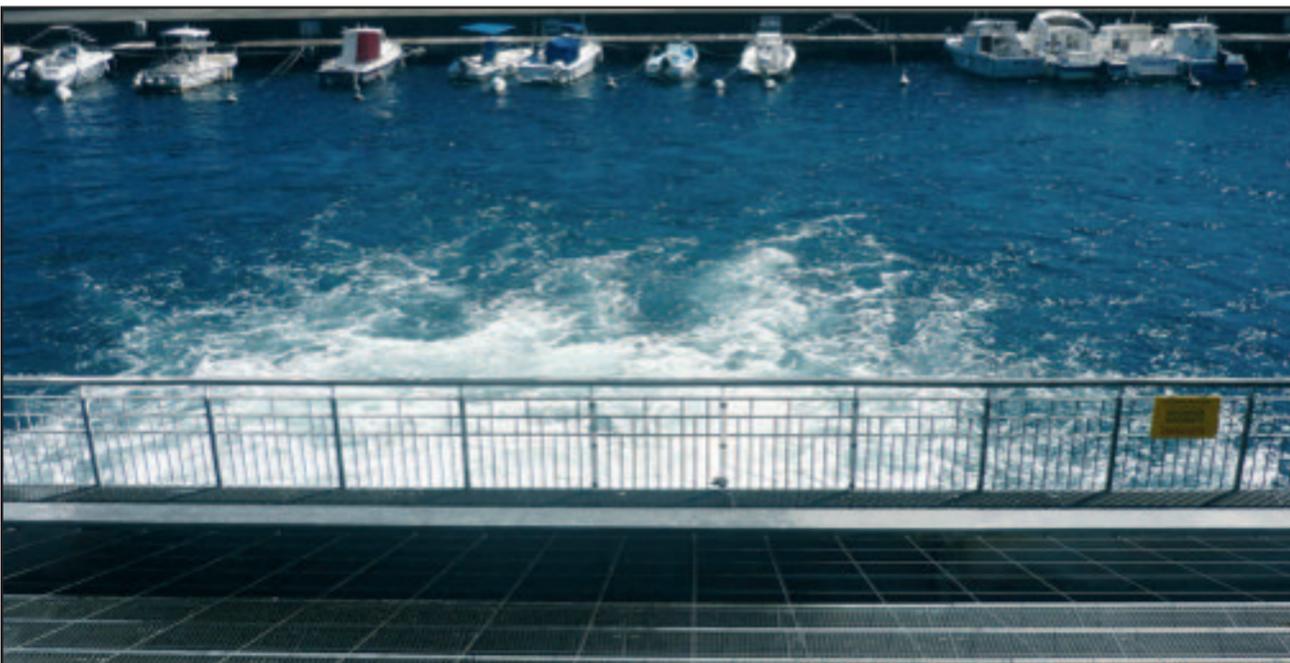
Alors, faut-il vendre cette eau à l'Arabie Saoudite en échange de pétro-dollars divers ou variés ou bien d'en faire quelque chose d'utile et de durable pour les réunionnais ?

Comme par exemple la desserte en eau des habitants du sud et du sud-est. Ainsi des dizaines de milliers de familles pourraient ainsi être desservis en eau. Régulièrement et correctement.

Comme encore l'installation d'une unité de production d'énergie électrique osmotique à destination de plus de vingt mille familles – suivant l'étude fouillée de l'ARER en partie financée par la commune de Sainte rose

Et pourquoi pas un usine d'embouteillage de l'eau au sortir de l'usine hydro-électrique... Vous voyez monsieur le maire de Saint André, vous êtes accoutumé à l'erreur et ce n'est pas en l'assénant avec un énorme aplomb qu'une proposition erronée devient raisonnable.

Section PCR de Saint Denis



Otè!

Pokoué a nou la Rényon vo do mié nou pans an rényoné ?

Mi di pa i fo pa agard sak i spas dan dot péi é analiz sa, si i pé adapté isi; mé nou, mi dmann a moin si in bon pé antronou isi, nou fé pa zafèr isi, dan la vi, konm kamaléon i pran la koulèr ou sak li lé!

Mi koné pa koué i ariv o péi; mi observ tout bann konstruksyon zimèb... i komans fé in trou kalité profondèr foutor!

I dsann, i dsann, talèr konm in pié d boi: nora otann longèr d rasine dan la tèr ké d brans an lèr!

An ou mimm, konm ou lé pa touzour arsitèk ou espésialist laddan, ou lé a demandé : "bin, oté, koman i sar évakué lo, si zamé na in linondasyon ladsou?" Ek ponp? Bin si na in pane kouran éléktrik?

Dan so bann sousol, zot va kalkile mèr loto! Moin la fine vi, dann siklone, do lo i ginye pi arété! Ek tout béton nana partou; la pli i tonm si la vil, lo i rantr pi dan la tèr; personn la pa kalkilé; dann somin dolo i koul an ravine; li pran la pant bann garaz an soutérin, li inonde toute; i di a ou tir out loto avan mové tan! Si ou lé la! Si ou na lo tan!

In not afèr, mi romark...nou lé fine ariv in degré, kasé po arkomansé; konbien i di in kaz in pé vié, vodomié raz toute é arfé in not o lié réparé!

Non, moin lé pa dakor! Pran legzanp out propr mézon; ou na souvnir aféktif laddan; souvnir sa i kont bokou! valèr sa i mézir pa an éro!

In Rényoné lé kontan dan son kaz an tol si li lé né laddan, si li la grand laddan.

Sa i brad pa po in kestyon d valèr finans! Pokoué ti vé kas la kaz out papa po mèr a la plas in zimèb? Po loué? Po fé pluvalu? Po fé komers? Po ramas larzan? A koz an Frans i fé konm sa? A koz ou la apri lékol an ékonomi, zestyon, koman larzan i apèl larzan? Toué osi, ti vé devenir kapitalis?

Pans ton mormon, ou ton granpèr la viv la, la lès a toué in patrimoine; gaspi pa, abime pa, konzerv a li bien.

I pé ét in patrimoine kiltirèl, santimantal, in manière kozé, in manière viv; sa ta nou; sanz pa li po in nafèr i sort sé pa kèl koté!

Nou na in manière viv; zordi in zouti abimé, ti pé arbat a li la forz! O lié zété! Ou sa nou la tir so fason?

Mi trouv, nou la Rényon, é mi di, vo vrèman mié ké nou pans an Rényoné!

Justin